



PRÊT DE VÉLOS ÉLECTRIQUES



Vichy Communauté, labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » met en œuvre des actions en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables, dont l'objectif est de sensibiliser la population aux enjeux du réchauffement climatique.

A ce titre, Vichy Communauté a fait l'acquisition d'une soixantaine de vélos électriques* qu'elle met à disposition gratuitement des communes qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal de Charmeil dans sa séance du 25 octobre 2017 s'est prononcé favorablement pour s'engager dans cette démarche, ainsi, la commune a reçu 2 de ces vélos alternatifs qui seront mis gratuitement à disposition des Charmeillais à compter **du mercredi 25 avril 2018**.

Ces locations, réservées aux plus de 16 ans, s'effectueront au maximum du **mercredi au mercredi** moyennant le dépôt en mairie d'un chèque de caution d'un montant de 400€ par vélo (non encaissé), sur présentation d'une pièce d'identité (CNI) ou permis de conduire ainsi que d'une attestation de responsabilité civile.

La prise en charge et le retour du matériel se réaliseront aux horaires d'ouverture de la mairie : **Le mercredi à partir de 14 heures sur rendez-vous**.

** L'investissement communautaires est de 60 000€, dont les subventions ont permis de réduire le coût pour la collectivité à 12 000€, soit 200 € par vélo en circulation*

Si l'envie vous prend de parcourir la commune à vélo, il vous suffira de vous adresser à la mairie afin de connaître plus en détails les modalités de fonctionnement et de location.